Image not found or type unknown

Dois je payer taxe assainissement

Par **mhj**, le **30/03/2016** à **13:28**

Bonjour , j'ai acheté une maison ancienne raccordée au réseau d'égout collectif qui n'a jamais été utilisé par les anciens propriétaires, dans le sens où aucun wc , lavabo , évier , baignoire ou douche n'a été branché sur le réseau .Je viens de connecter toutes mes installations sanitaires et la Mairie me demande de payer la taxe d'assainissement . Merci pour votre réponse .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés